

Compte rendu de la séance du 11 avril 2017 à 19h00

Secrétaire(s) de la séance: Olivier CHAUMEIL

Présents : Jean-Marie BLAVIGNAC, Elisabeth ARRESTIER, Jocelyne BIACHE, Bruno RIBIERE, Olivier CHAUMEIL, Philippe COURBEBASSE, Pascal BRUYERE, Christine POUJADE

Absent : Christophe JEANNEL

Représentées : Sandrine FOUSSAT donne pouvoir à Olivier CHAUMEIL
Maryse GENEVAISE donne pouvoir à Bruno RIBIERE

Ordre du jour:

- 1) Vote du compte administratif communal 2016
- 2) Vote de l'affectation du résultat
- 3) vote du compte de gestion 2016
- 4) vote du compte administratif du lotissement de Récoudier 2016
- 5) vote de l'affectation du résultat
- 6) vote du compte de gestion du lotissement de Récoudier 2016
- 7) Vote des taux des contributions directes BP 2017
- 8) vote du budget primitif communal 2017
- 9) vote du budget primitif du lotissement de Récoudier 2017

Délibérations du conseil:

vote du compte administratif communal 2016 (DE 02 2017) vote pour : 09- contre : 0 -abstention : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Elisabeth ARRESTIER, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par le Maire, M. Jean-Marie BLAVIGNAC, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	31 922.73			88 539.53	31 922.73	88 539.53
Opérations exercice	105 047.34	49 892.43	175 165.98	224 962.68	280 213.32	274 855.11
Total	136 970.07	49 892.43	175 165.98	313 502.21	312 136.05	363 394.64
Résultat de clôture	87 077.64			138 336.23		51 258.59
Restes à réaliser	200 602.86	226 053.00			200 602.86	226 053.00
Total cumulé	287 680.50	226 053.00		138 336.23	200 602.86	277 311.59
Résultat définitif	61 627.50			138 336.23		76 708.73

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2016 communal (DE 03 2017) vote pour : 10- contre : 0 -abstention : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire, Jean-Marie BLAVIGNAC,

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement - chauffour (DE 04 2017)

vote pour : 10- contre : 0 -abstention : 0

Le Conseil Municipal de Chauffour, réuni sous la présidence de M. le Maire, Jean-Marie BLAVIGNAC,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 138 336.23 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	88 539.53
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	76 920.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	49 796.70
Résultat cumulé au 31/12/2016	138 336.23
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	
138 336.23	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	61 627.50
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	76 708.73
B.DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote des taux des impôts directs locaux (DE 05 2017) vote pour : 10- contre : 0 -abstention : 0

M. le maire de la commune de Chauffour sur Vell soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Compte tenu des bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et du produit attendu des taxes directes locales qui se voient appliquer un taux national (CVAE, IFR, TASCUM), le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2017 est de 91 596 €.

Pour atteindre ce produit fiscal, M. le maire propose :

- de maintenir les taux au niveau voté en 2016.

Cette décision donnerait les rendements suivants :

Taxes	Bases d'imposition notifiées	Taux proposés	Produits
Taxe d'habitation	.481 100 €	9,23 %	44 406 €
Taxe foncière (bâti)	285 200 €	10,90 %	31 087 €
Taxe foncière (non bâti)	19 600 €	82,16 %	16 103 €
Total	785 900 €		91 596 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE et FIXE les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2017 comme décrit ci-dessus.

CHARGE :

M. le maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

Vote du budget primitif communal 2017 (DE 06 2017) vote pour : 10- contre : 0 -abstention : 0

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 07 mars 2017, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2017.

Celui-ci s'établit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	298 090,73	221 382,00	138 236,00	199 863,50
Opérations d'ordre	/	76 708,73	287 680,50	226 053,00
TOTAL	298 090,73	298 090,73	425 916,50	425 916,50

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 07 mars 2017,

Entendu l'exposé de Jean-Marie BLAVIGNAC, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide : d'approuver le budget primitif communal 2017.

Vote du compte administratif - lotissement de Recoudier (DE 07 2017)

vote pour : 09- contre : 0 -abstention : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Elisabeth ARRESTIER, 1er adjoint,

délibérant sur le compte administratif du lotissement de Recoudier de l'exercice 2016, dressé par le Maire, Jean-Marie BLAVIGNAC, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		27 417.80				27 417.80
Opérations exercice	20 256.36	11 133.18	13 678.28	13 678.28	33 934.64	24 811.46
Total	20 256.36	38 550.98	13 678.28	13 678.28	33 934.64	52 229.26
Résultat de clôture		18 294.62				18 294.62
Restes à réaliser						
Total cumulé		18 294.62				18 294.62
Résultat définitif		18 294.62				18 294.62

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion - lotissement de Recoudier (DE 08 2017)

vote pour : 10- contre : 0 -abstention : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. le Maire, Jean-Marie BLAVIGNAC,

Après s'être fait présenter le budget unique du Lotissement de Recoudier de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement - lotissement de Recoudier (DE 09 2017)

vote pour : 10- contre : 0 -abstention : 0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Marie BLAVIGNAC, Maire, Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 , Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	
- Excédent d'investissement antérieur reporté	27 417,80

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2016

- Solde d'exécution de l'exercice	-9 123,18
- Solde d'exécution cumulé	18 294,62

Restes à réaliser au 31/12/2016

- Dépenses d'investissement	
- Recettes d'investissement	

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2016

- Rappel du solde d'exécution cumulé	18 294,62
- Rappel du solde des restes à réaliser	

Excédent de financt total 18 294,62

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	
- Résultat antérieur	

Total à affecter

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2017
A) EXCEDENT	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	
B) DEFICIT	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	

Vote du budget primitif lotissement de Récoumier 2017 (DE 10 2017)

vote pour : 10- contre : 0 -abstention : 0

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 07 mars 2017, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif 2017 du lotissement de Récoumier

Celui-ci s'établit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	122 615,62	122 615,62	80 700,62	62 406,00
Opérations d'ordre	/	/	/	18 294,62
TOTAL	122 615,62	122 615,62	80 700,62	80 700,62

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 07 mars 2017,

Entendu l'exposé de Jean-Marie BLAVIGNAC, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide : d'approuver le budget primitif 2017 du lotissement de Récoumier

2ème séance - aménagement de stationnement pour PMR et demande de subvention (DE 11 2017)

vote pour : 10- contre : 0 -abstention : 0

Monsieur le Maire informe du projet de création de stationnement pour personnes à mobilité réduite au cimetière, à l'église et au stade de football.

L'entreprise EUROVIA à Brive, a établi une estimation prévisionnelle des travaux pour un montant global de 11 273,35 € HT soit 13 582,02 € TTC.

Ce devis se détaille de la façon suivante pour l'aménagement de stationnement PMR :

- au cimetière1 803,00 € HT
- à l'église.....7 938,85 € HT
- au stade de football 1 531,50 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le montant du devis de l'entreprise EUROVIA à Brive, soit la somme de 13 582,02 € TTC
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental de la Corrèze en rapport avec l'Ad'AP
- **CHARGE M.** le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce projet.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h00

Ont signé au registre des délibérations :

Jean-Marie BLAVIGNAC

Élisabeth ARRESTIER

Jocelyne BIACHE

Bruno RIBIERE

Sandrine FOUSSAT

Olivier CHAUMEIL

Maryse GENEVAISE

Philippe COURBEBASSE

Pascal BRUYERE

Christine POUJADE

Christophe JEANNEL